



Bulletin vaccination Covid-19 - Outaouais

On s'informe - 13 septembre 2021

En bref

Vaccination obligatoire pour les travailleurs de la santé : Tous les travailleurs de la santé et des services sociaux, qu'ils soient en contact direct rapproché ou non avec les usagers, devront être adéquatement vaccinés au plus tard le 15 octobre prochain, à moins de contre-indication.

Les employés non vaccinés ont jusqu'au vendredi 10 septembre 2021 pour recevoir leur 1re dose afin d'être adéquatement vaccinés et jusqu'au 8 octobre prochain pour recevoir leur 2e dose, considérant qu'une période de 7 jours après la 2e dose est nécessaire pour être efficace. Tous devront fournir une preuve de vaccination complète.

Pour plus d'information, consulter : [travailleurs de la santé vaccination obligatoire](#) .

En chiffre - Région de l'Outaouais

Données en date du 13 septembre 2021

Total de vaccins administrés : 571 059

Total de vaccins administrés aux travailleurs de la santé : 20 964

Total de vaccins administrés aux résidents en CHSLD : 2 563

Total de vaccins administrés aux résidents milieux de vie pour personnes âgées : 9 310

Total de vaccins administrés autres groupes (population, proches aidants, maladies chroniques, etc.) : 538 222

Nouveauté de la dernière semaine

- Poursuite de la vaccination de l'ensemble de la population âgée de 12 ans et plus
- Poursuite des cliniques de vaccination sans rendez-vous (Pfizer et Moderna)
- Poursuite des cliniques de vaccination mobile – 1re et 2e dose (Pfizer ou Moderna)
- Poursuite de la vaccination 2e dose dans les milieux scolaires

À venir cette semaine

- Scéances d'information sur la vaccination offertes aux travailleurs de la santé
- Plusieurs sorties du Vaccibus et de la clinique mobile

On consulte

[Brao en action en soutien à l'équipe vaccination](#)

[Section web de la population](#)

[Section web des travailleurs](#)

Rappel : Malgré l'avancement de la vaccination, il est important de continuer de respecter rigoureusement les [mesures sanitaires en vigueur](#) jusqu'à ce que la population soit suffisamment immunisée.